

Conférence territoriale

-

Zones d'accélération des énergies renouvelables

25/03/24

Les objectifs de production d'énergie renouvelable

Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

- ➡ Sécuriser nos approvisionnements énergétiques dans un contexte de forte vulnérabilité
- ➡ Baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages
- ➡ Baisser nos émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le dérèglement climatique

Au niveau national

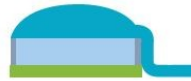
- La 2^e programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe actuellement le cap de diminution de 33 % de nos consommations d'énergie fossiles pour 2030
 - Le projet de Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat rehausse l'ambition de production d'EnR, en prévoyant en 2030, par rapport à 2022 :
 - **Un doublement de la production d'électricité renouvelable** (et un triplement en 2035)
 - **Un doublement de la production de biogaz**
 - **Un quadruplement de la production de chaleur renouvelable**
- ... en parallèle de la relance du nucléaire et de la sobriété énergétique

Au niveau régional

- Développement régional et objectifs du SRADDET (2020) :



Biomasse



Biométhane



Éolien



Hydroélectricité



Photovoltaïque



Solaire thq.

2022 =>	12,9 TWh	0,9 TWh	732 MW	11 765 MW	1 854 MW	0,2 TWh
2030 =>	19,9 TWh/an	5,9 TWh/an	2 500 MW	12 100 MW	6 500 MW	1,5 TWh/an

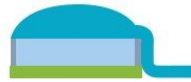
- La Stratégie française énergie climat et la 3^e PPE conduiront à rehausser les objectifs régionaux

Au niveau départemental

- **Aucun texte ne fixe actuellement d'objectifs départementaux**
- La DREAL a conduit, à titre indicatif, un travail de péréquation des objectifs du SRADDET par département. Pour l'Ain :



Biomasse



Biométhane



Éolien



Hydroélectricité



Photovoltaïque

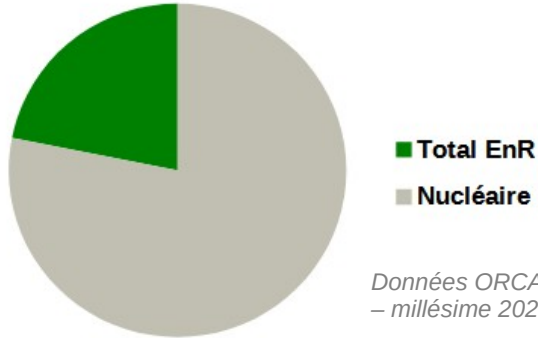


Solaire thq.

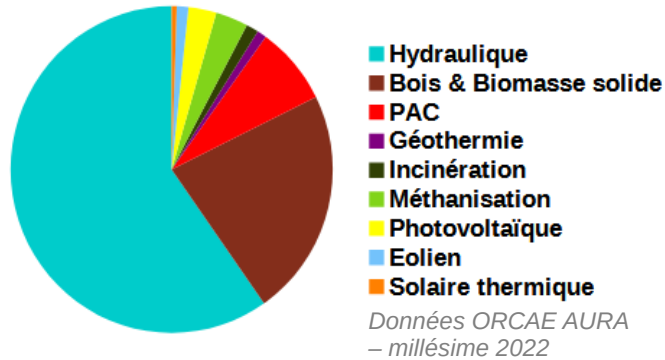
2022 =>	1,02 TWh	0,15 TWh	30 MW	856 MW	151 MW	0,02 TWh
2030 =>	1,54 TWh/an	0,92 TWh/an	300 MW	847 MW	430 MW	0,14 TWh/an

La production d'énergie renouvelable dans l'Ain

La production d'énergie dans l'Ain



Données ORCAE AURA
– millésime 2022



Données ORCAE AURA
– millésime 2022

- Marquée par le nucléaire
- 20 à 25 % d'EnR selon les années, dominée par la production hydroélectrique historique
- EnR non hydrauliques :
 - dominance du bois énergie,
 - bonne dynamique sur les pompes à chaleur,
 - dynamique récente sur l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation

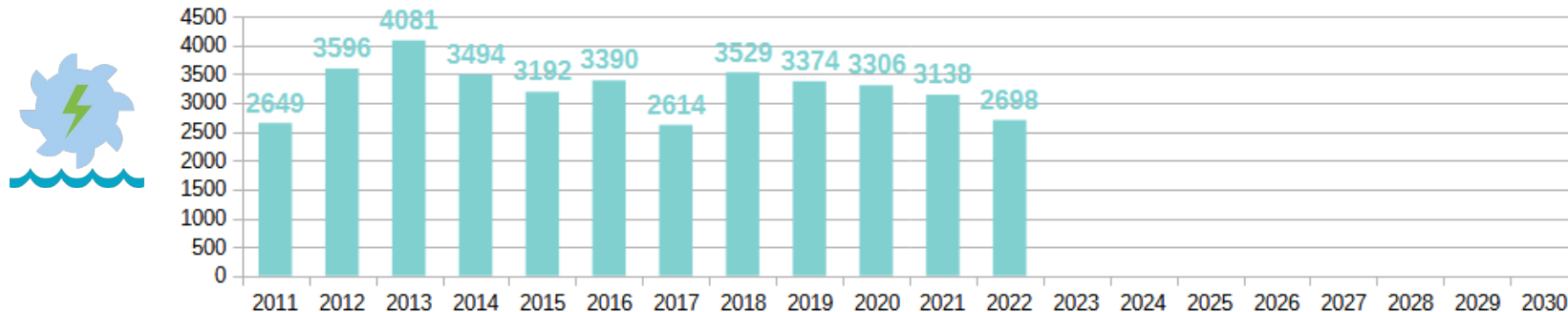
Focus sur l'hydroélectricité

Une production notable à l'échelle nationale, mais fluctuante selon les années :

- Puissance d'ajustement => appelée seulement quand on en a besoin
- Sujet croissant de la diminution de la ressource en eau

Quasi-pas de perspectives de développement (optimisation des installations existantes, contraintes liées au bon état des cours d'eau)

Evolution de la production d'hydroélectricité (GWh/an)



Données
ORCAE
2011-2022

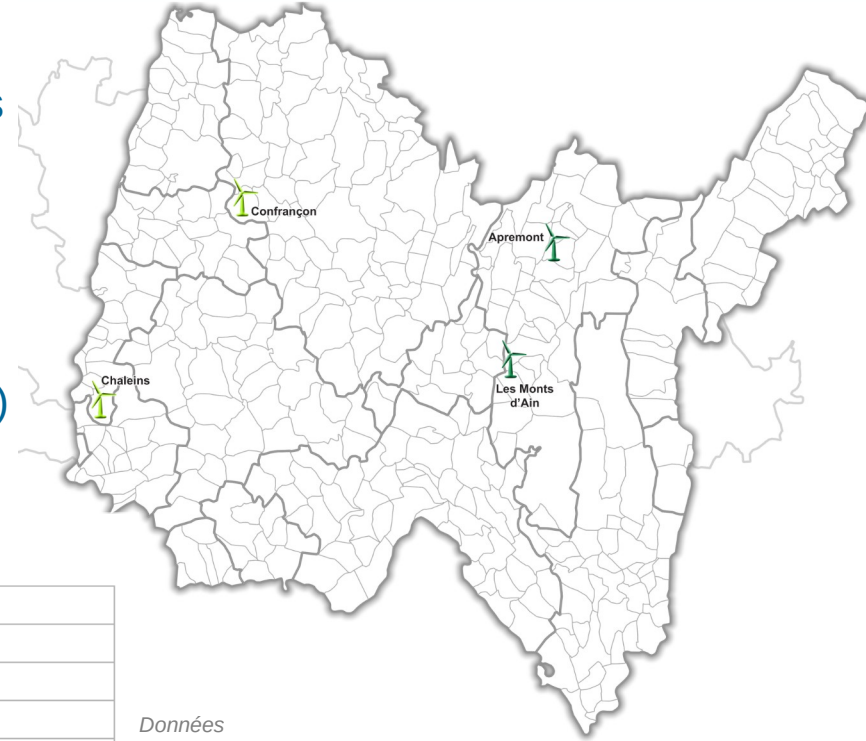


Focus sur l'éolien

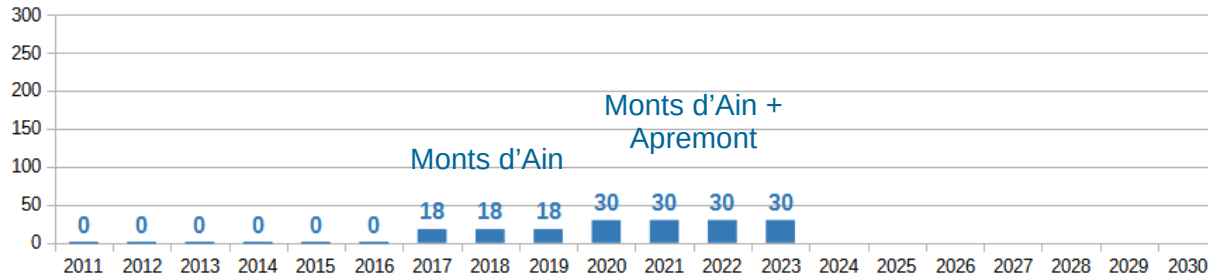
2 parcs en service : un faible nombre d'installations mais une production importante. 2 parcs dont l'autorisation est en cours de contentieux pourraient également voir le jour à terme

Le territoire de l'Ain présente des contraintes à l'implantation mais il reste des possibilités de développement

Une prise en compte nécessaire de tous les enjeux (patrimoine, paysage, environnement, servitudes aériennes...)



Evolution des puissances éoliennes raccordées (MW)



Données
ORCAE
2011-2020
+ SDES
2021-2023

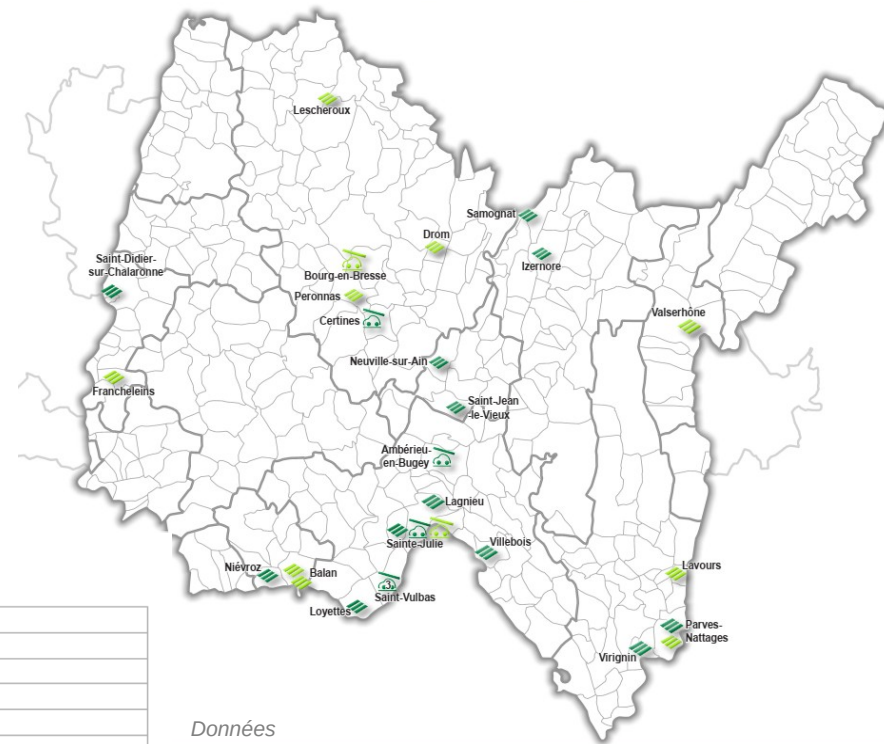
Focus sur le photovoltaïque

Parcs d'ombrières et au sol : 18 installations en service, 11 autorisées

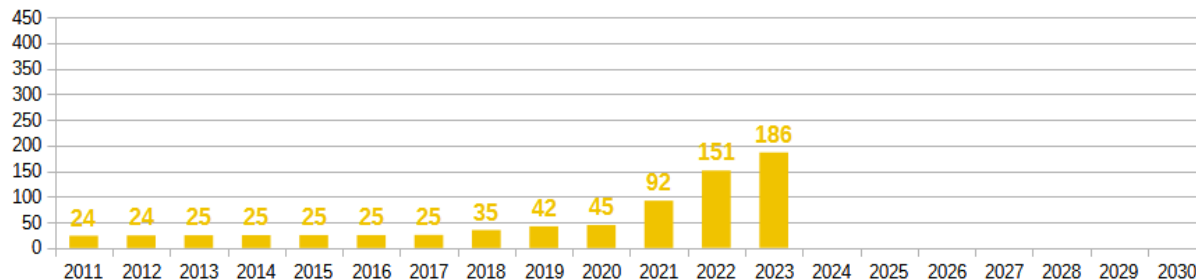
Fort développement ces dernières années essentiellement porté par les grandes installations

De nombreux potentiels de développements (toitures, ombrières, terrains anthropisés...)

L'agrivoltaïsme est émergent dans l'Ain



Evolution des puissances photovoltaïques raccordées (MW)



Données
ORCAE
2011-2020
+ SDES
2021-2023

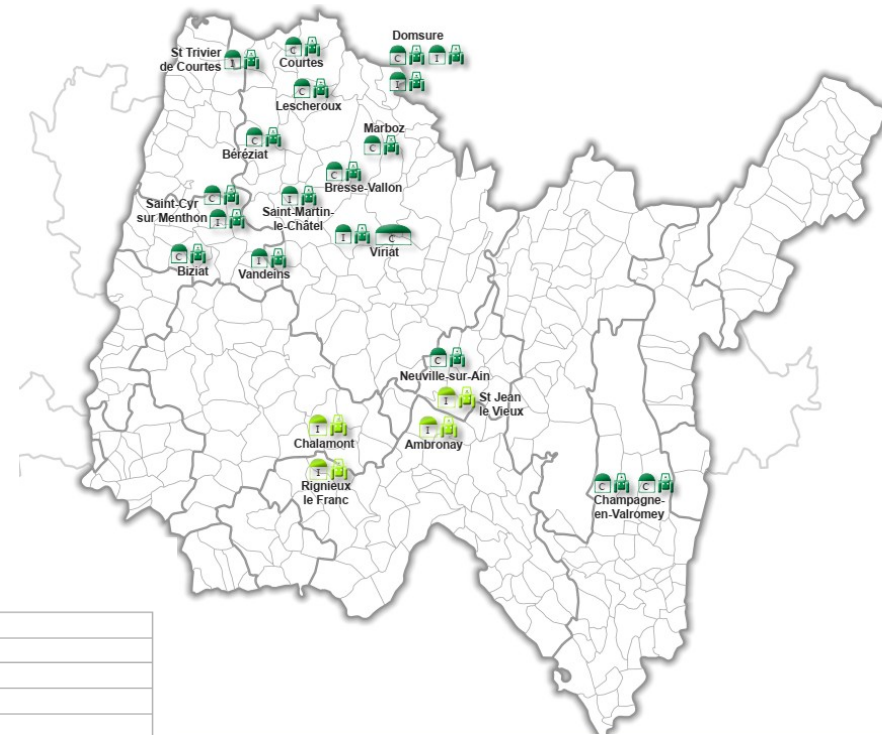
Focus sur la méthanisation

19 installations en service et 4 projets autorisés : large prédominance de la méthanisation agricole

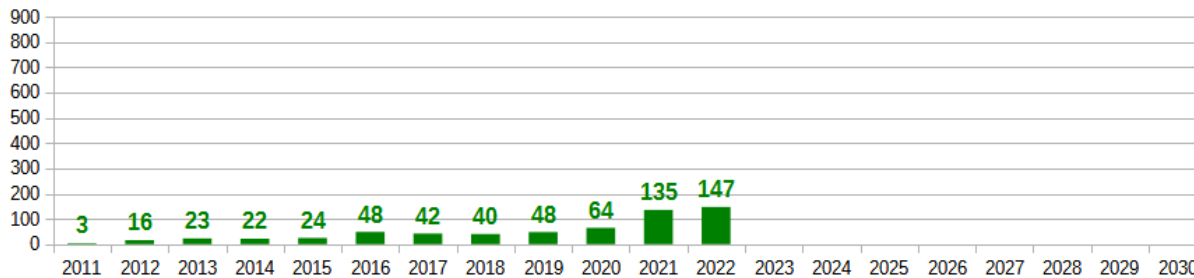
Une forte dynamique dans l'Ain portée jusqu'en 2020 par le modèle de la cogénération et depuis, par l'injection directe de gaz sur le réseau.

La Bresse occupe une place prépondérante dans ce développement.

Constat actuel d'un essoufflement de la dynamique, malgré les nombreuses perspectives de développement qui demeurent.



Evolution de la production de biométhane - toutes valorisations (GWh/an)



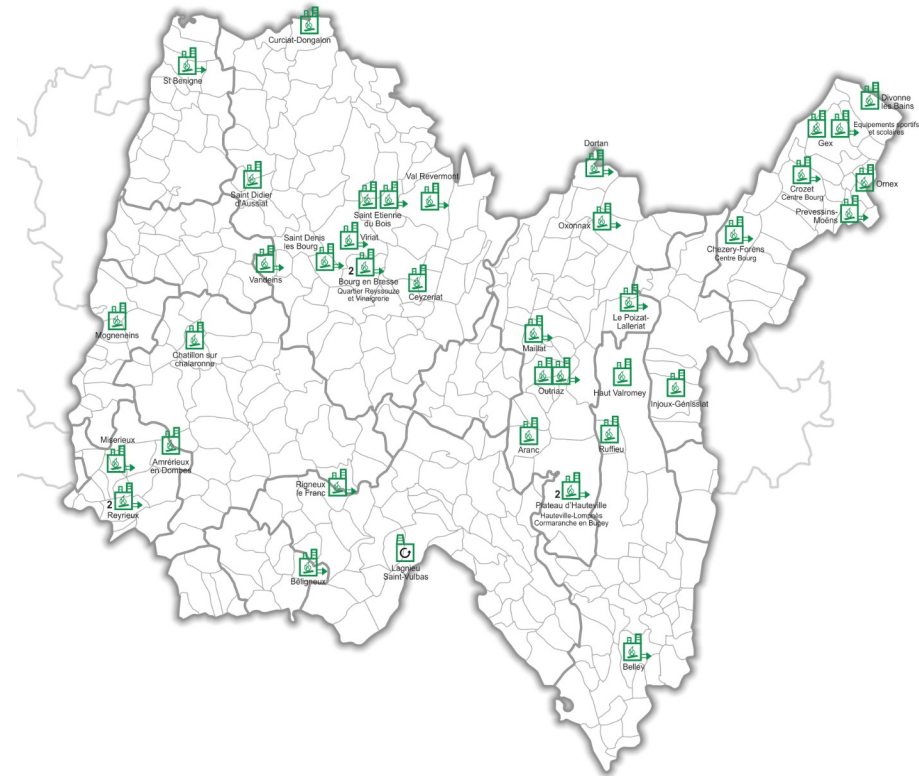
Données
ORCAE
2011-2022

Focus sur le bois énergie

Une filière de production majeure, réparties entre installations individuelles (cheminées, poêles, chaudière) et collectives (chaufferies)

Des chaufferies collectives de moyenne et forte puissance réparties sur tout le territoire et concernant aussi bien le milieu urbain que rural. 23 chaufferies alimentent des réseaux de chaleur publics

De nombreuses perspectives de développement, compte tenu de l'accroissement constant du volume forestier dans l'Ain.



Les zones d'accélération des EnR créées par la loi du 10 mars 2023

Que sont les zones d'accélération des énergies renouvelables ?

- **Des zones qui témoignent de la volonté des élus locaux de développer telle ou telle filière de production d'énergie**
- Des zones que les communes considèrent favorables à l'accueil d'installations de production d'énergie renouvelable
- Un outil de planification créé dans le code de l'énergie pour identifier des zones favorables au développement d'énergies renouvelables

Pourquoi des zones d'accélération ?

- Cette planification doit permettre de répondre aux objectifs nationaux et régionaux de développement des EnR
- Ces zones ne seront pas exclusives, mais elles permettront aux porteurs de projets de s'orienter plus favorablement vers ces secteurs que les collectivités auront identifiés.
- Cette démarche a pour but de faciliter l'acceptabilité et la conduite de projets.

Attendus de la loi concernant les ZAEnR

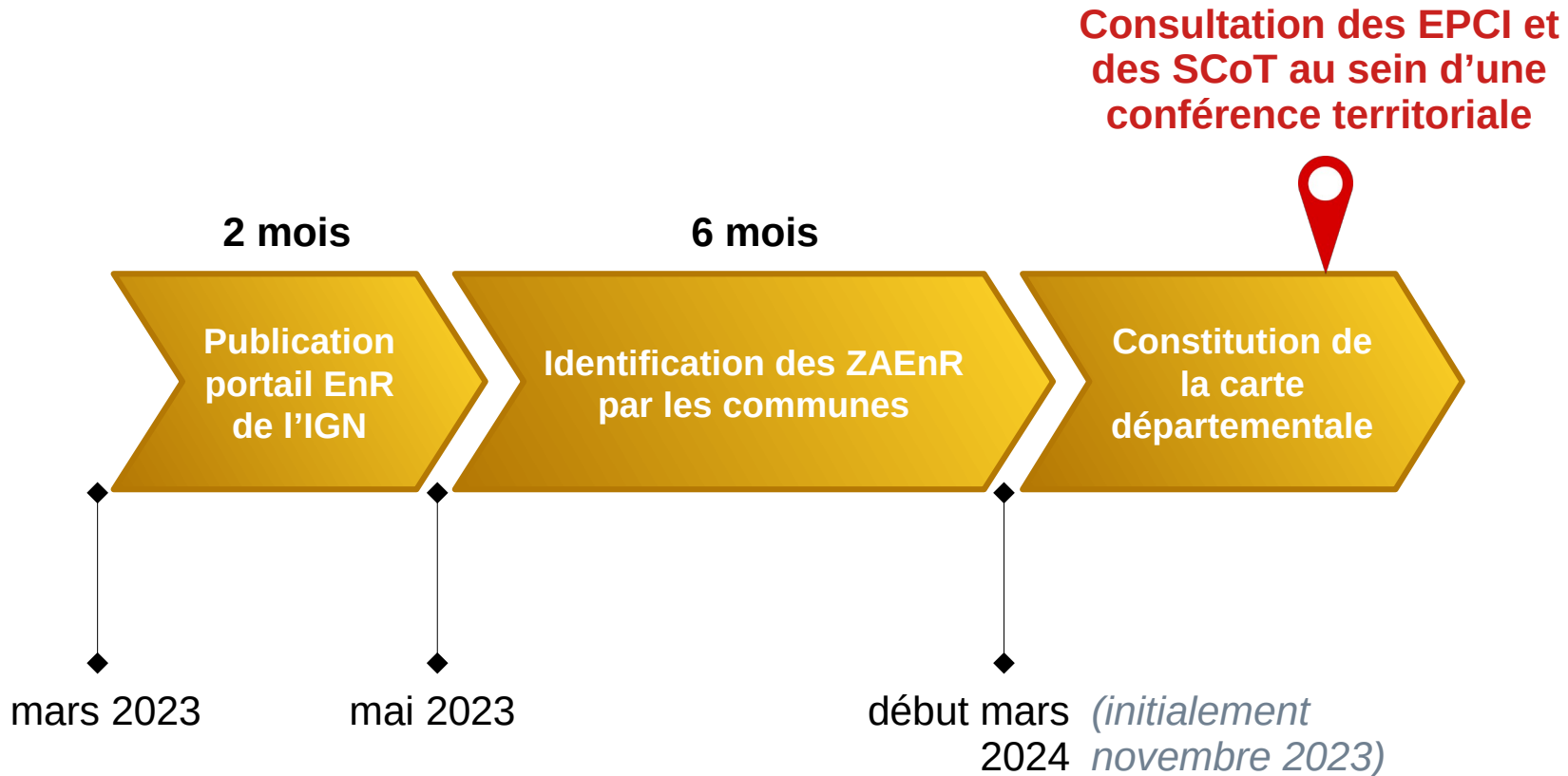
- Une identification **par les communes**
- Ces zones sont définies **par filière de production**, en tenant compte :
 - des potentiels du territoire concerné,
 - de la nécessaire diversification des EnR,
 - de la puissance d'EnR déjà installée
 - de l'inventaire relatif aux ZAE prévu par la loi climat & résilience afin de valoriser les ZAE présentant un potentiel EnR

Cadre pour identifier les ZAEnR (Art 15 loi APER)

- Définir les modalités de **concertation du public**
- Identifier des ZAEnR en respectant un certain nombre de critères
zones interdites dans les parcs nationaux et les réserves naturelles sauf pour les productions énergétiques sur toiture - concernant les éoliennes, elles sont interdites en zone de protection spéciale ou zone spéciale de conservation des chiroptères du réseau N2000
- Tenir compte du schéma de déploiement des énergies renouvelables s'il existe à l'échelle de l'EPCI dont la commune est membre
- Concerner avec le SM PNR Haut-Jura pour les communes concernées
- Dans les aires protégées (SNAP), demander l'avis du gestionnaire
- Organisation d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des ZAEnR identifiées avec le projet du territoire
- Délibération du conseil municipal identifiant les ZAEnR, transmission à la référente préfectorale, à l'EPCI et au SCoT

6 mois

Cadre pour identifier les ZAENR (1ère phase)



Accompagnement national

=> le portail cartographique national des EnR agrégeant, par filières, les potentiels, l'existant, les enjeux territoriaux, la disponibilité des réseaux

=> des webinaires nationaux

=> une communauté des utilisateurs et un centre de ressources sur Expertises-Territoires

=> des fiches pédagogiques par filière de l'ADEME

Accompagnement par l'État dans l'Ain

=> Webinaires d'information en mai et juillet 2023

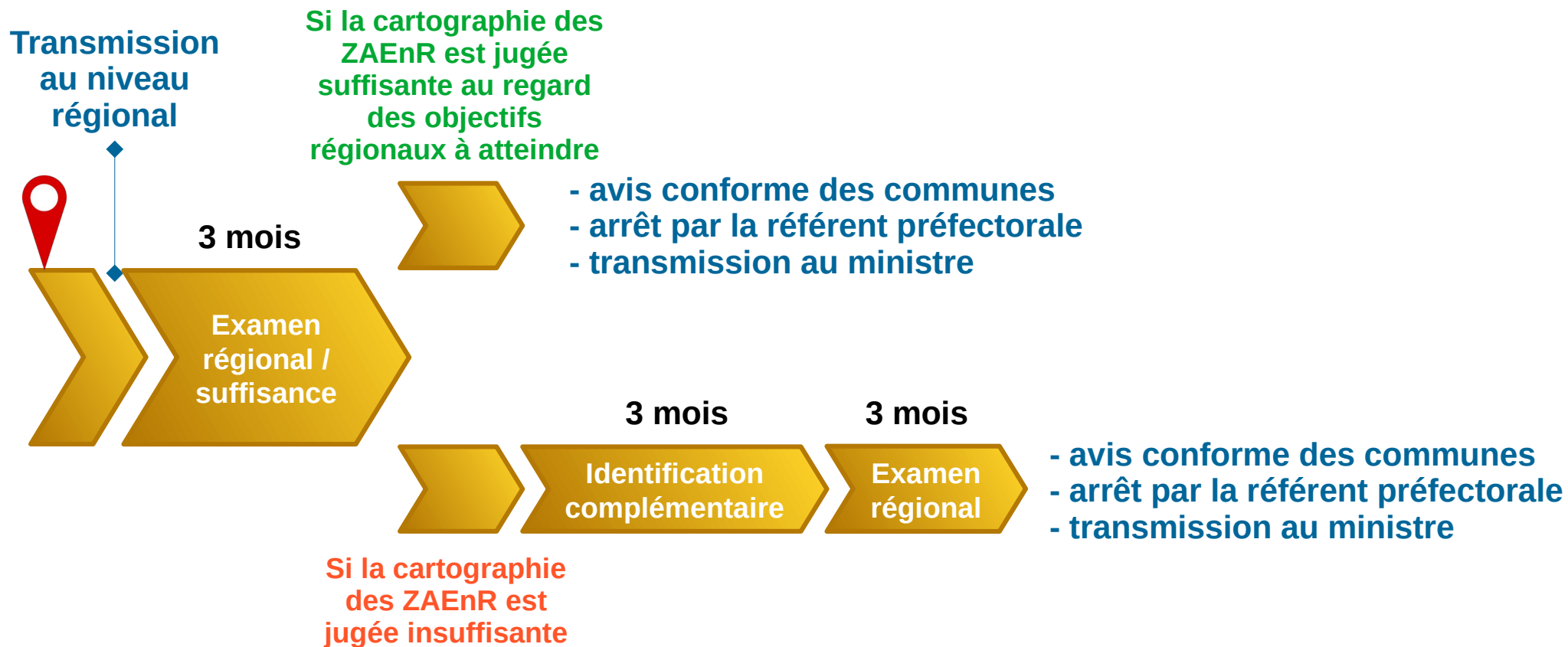
=> 4 réunions de proximité en septembre 2023

=> Mise en place d'une plateforme numérique d'échanges sous OSMOSE

=> mobilisation des moyens SIG de la DDT pour faciliter le travail des communes

=> information et accompagnement des communes et EPCI sur demande

Cadre pour identifier les ZAENR (2ème phase)



Témoignages de communes sur leur démarche d'identification des ZAENR

- Divonne-les-Bains
- Montceaux

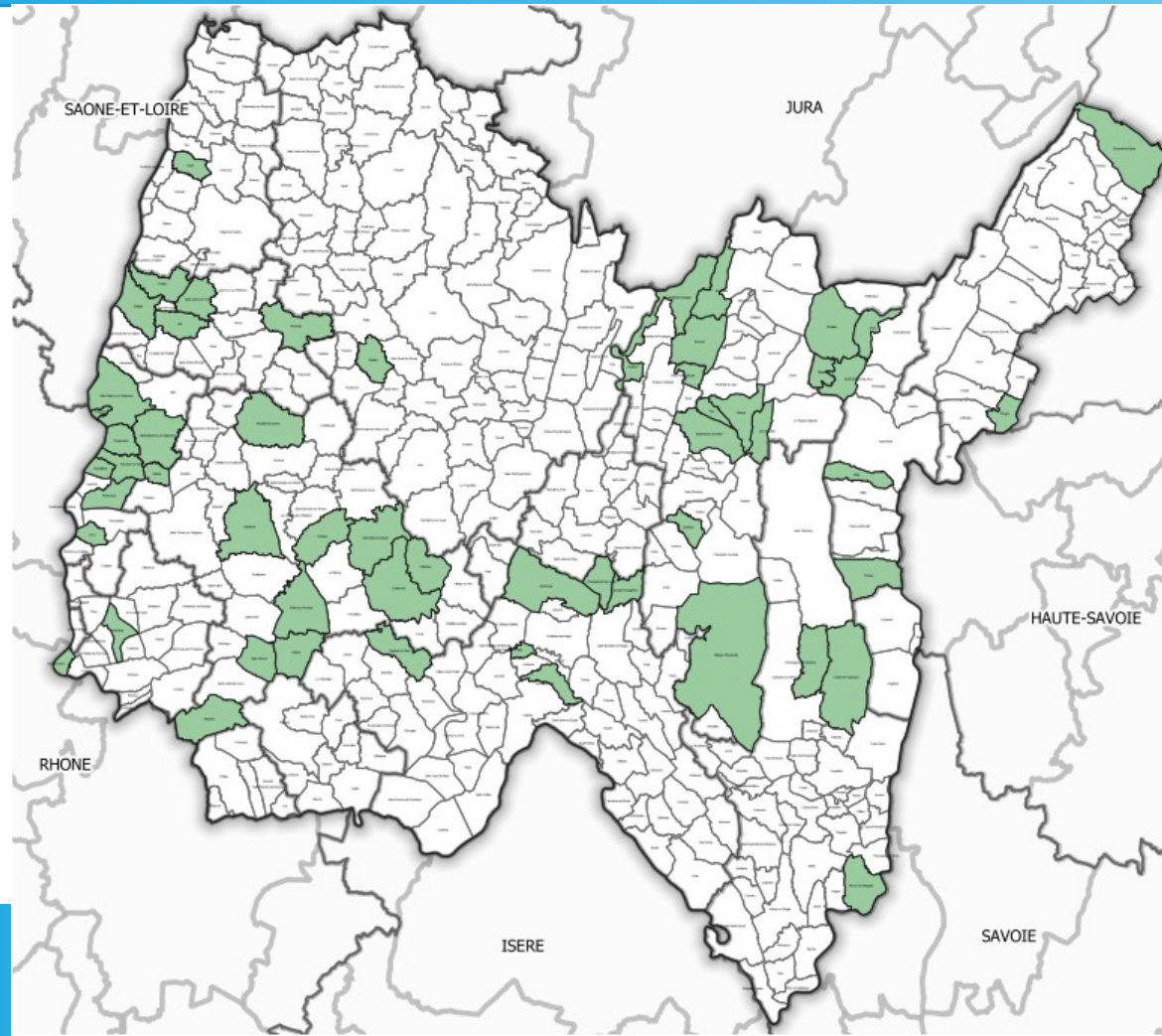
Temps d'échange

La cartographie départementale des zones d'accélération des EnR au 20/03/2024

Synthèse des communes ayant identifié des ZAENR

56 communes ont identifié
au moins une zone
d'accélération

157 zones identifiées –
11371 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR


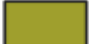
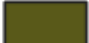
Photovoltaïque

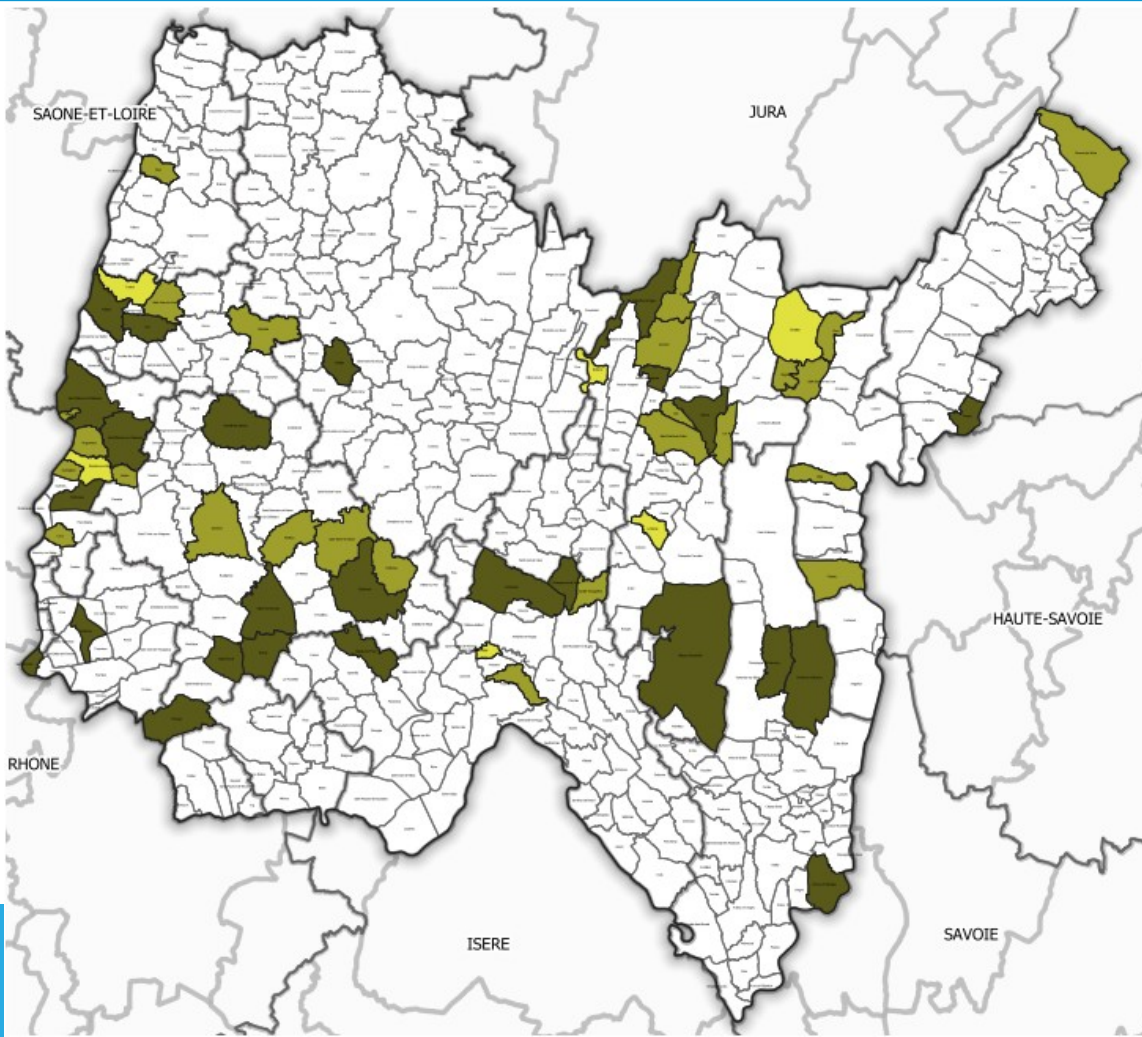
Au sol : 31 zones – 520 ha

En toiture : 48 zones – 4077 ha

En ombrière : 24 zones – 2118 ha

Autre : 3 zones – 13 ha

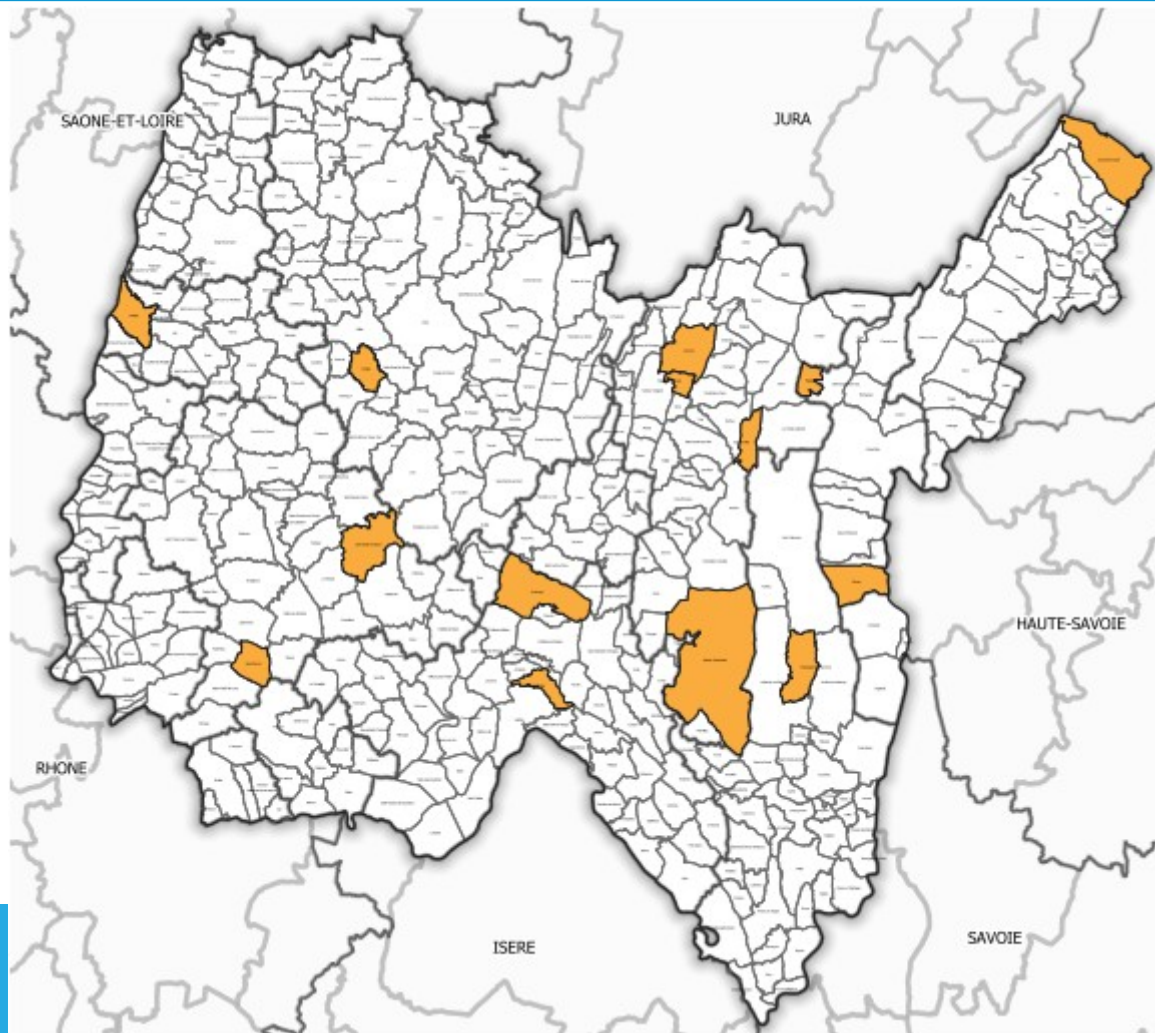
-  Uniquement PV au Sol
-  Uniquement PV Toiture et/ou Ombrière
-  Plus de deux sous filières PV



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Solaire
thermique

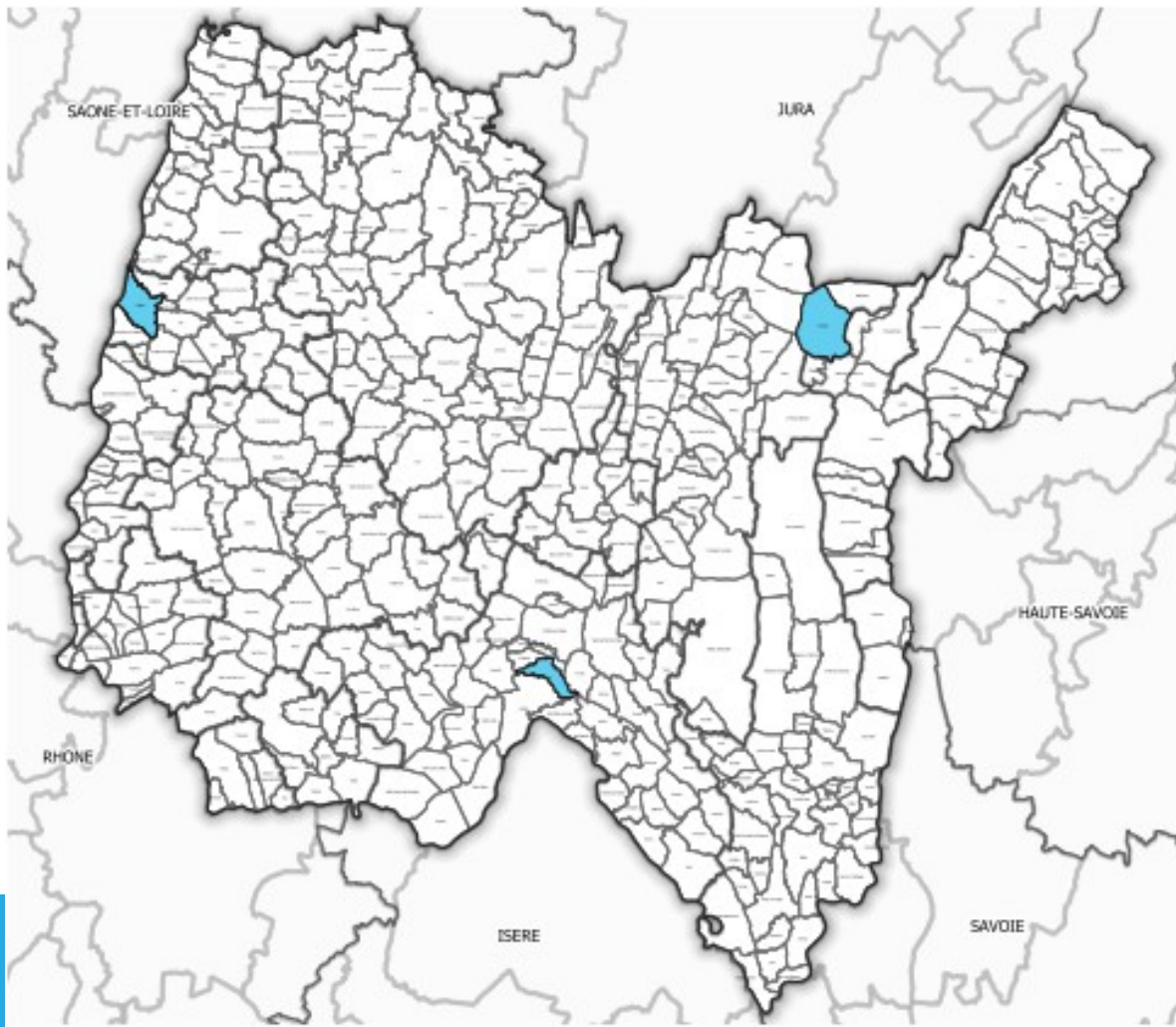
14 zones – 1604 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Éolien

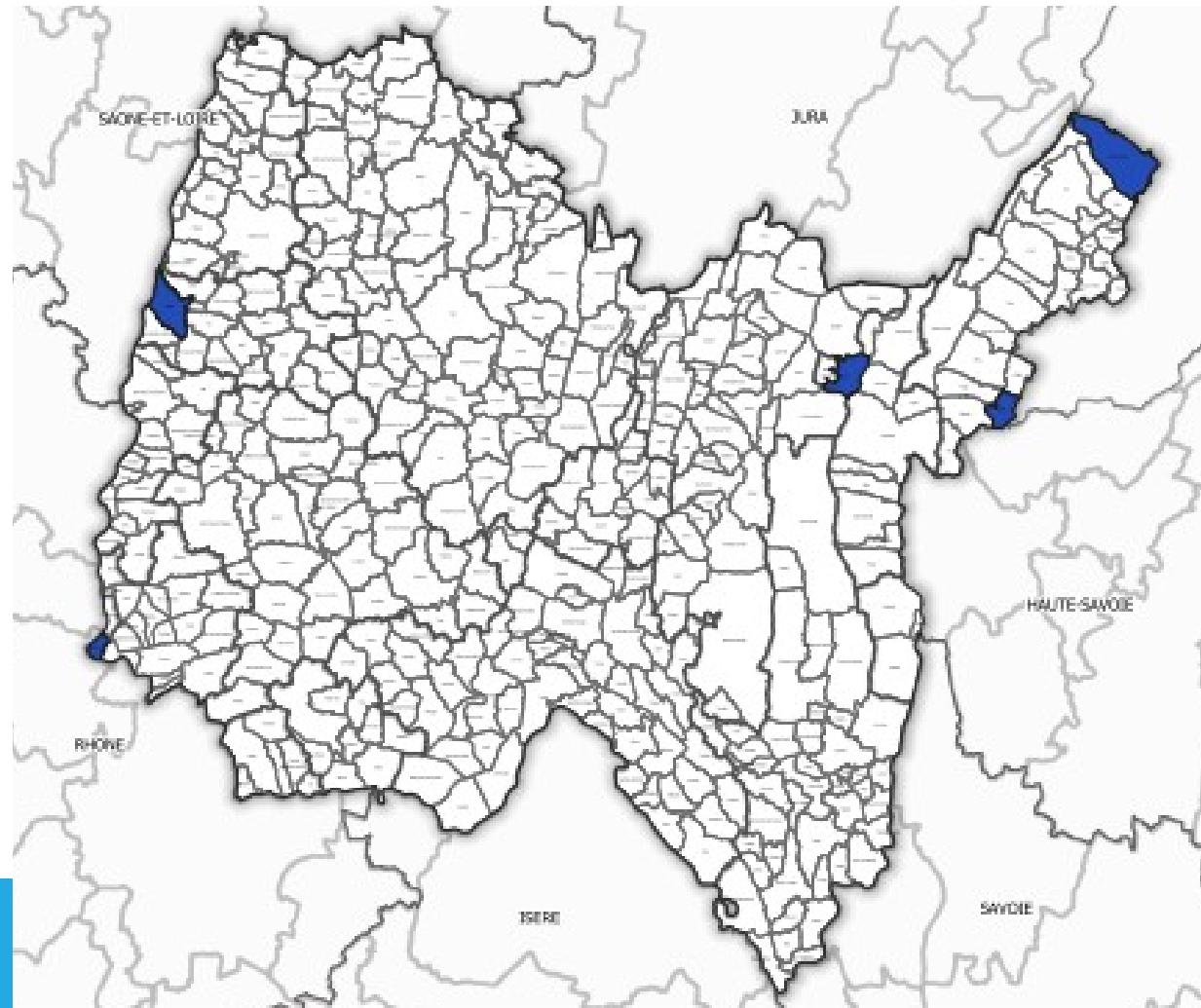
3 zones – 460 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Hydroélectricité

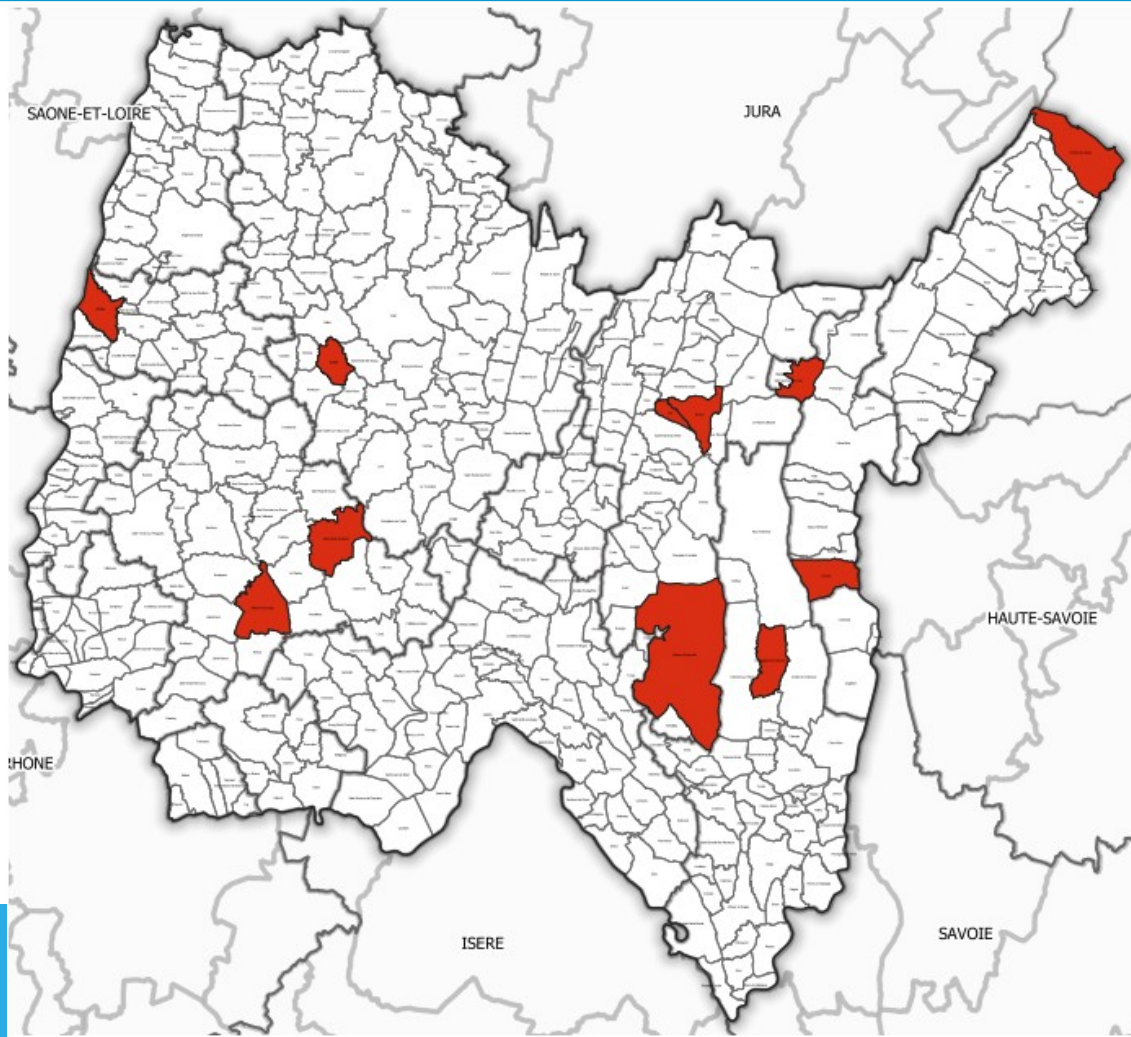
5 zones – 78 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Géothermie

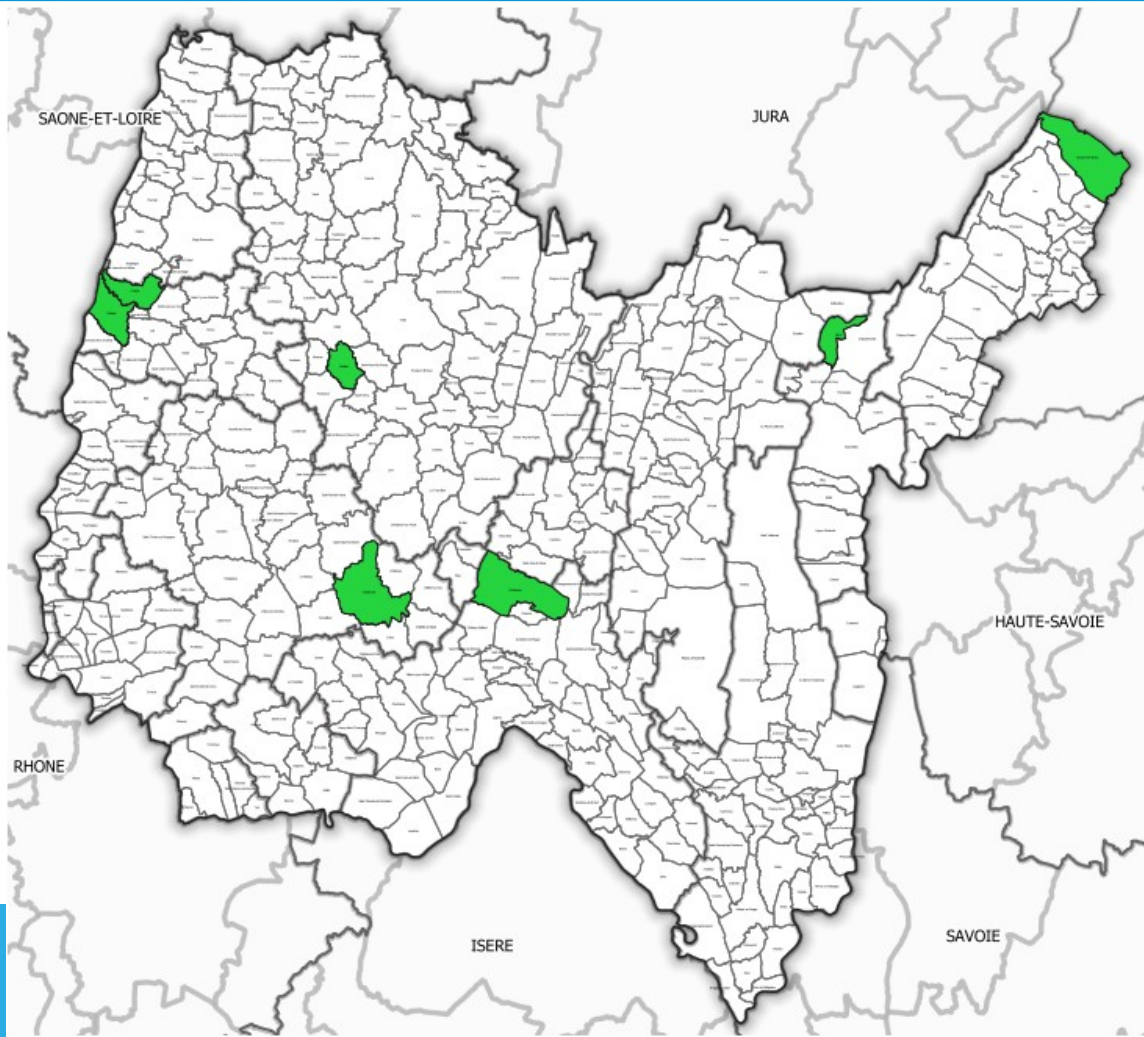
11 zones – 776 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Biométhane

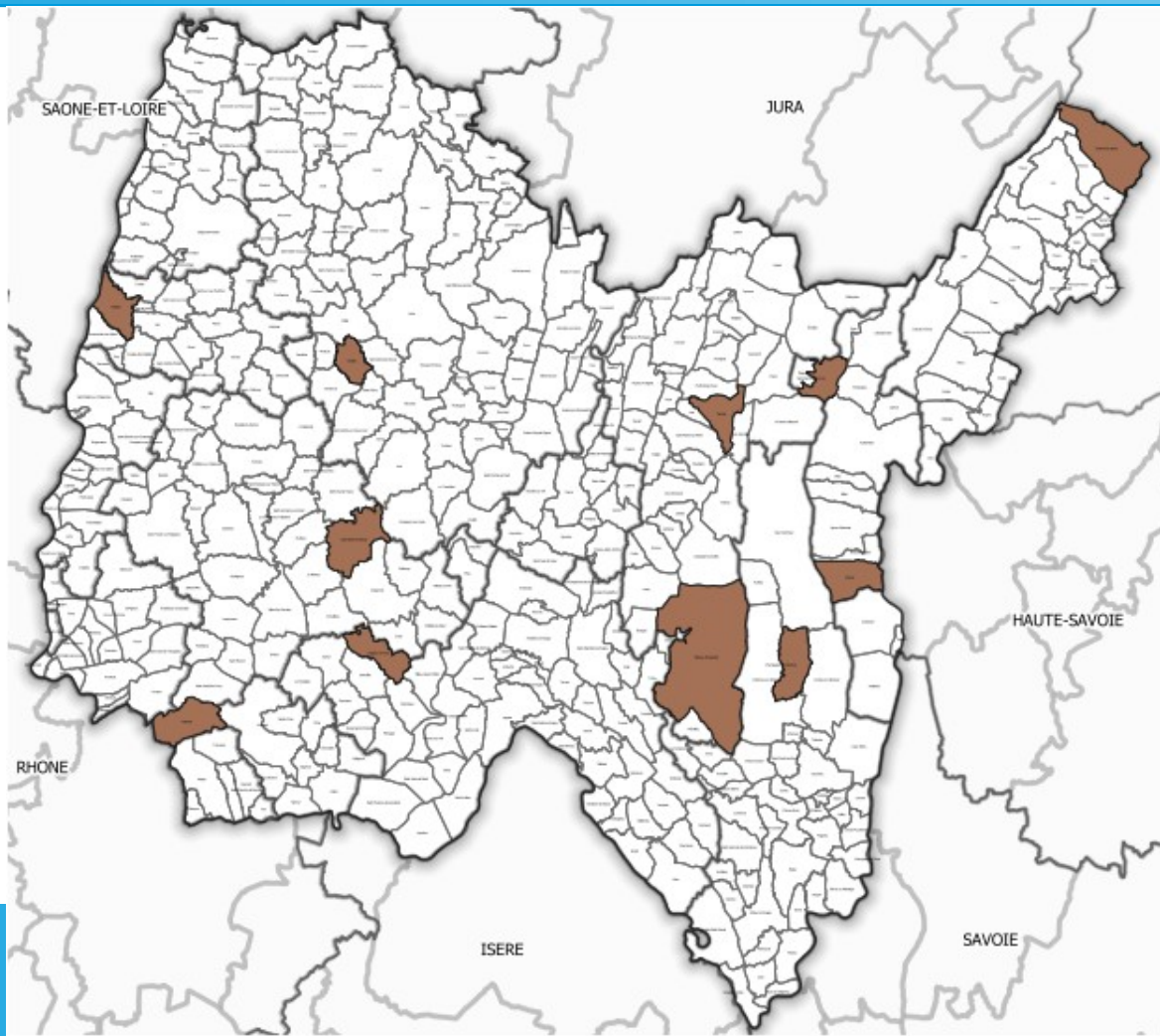
7 zones – 859 ha



Cartes par filière des communes ayant identifié des ZAENR

Biomasse

11 zones – 863 ha



Estimation du productible supplémentaire généré par ces ZAENR

- **La suffisance sera appréciée par l'échelon régional**
- Projection réalisée pour l'Ain à titre indicatif par la DDT
 - passer de zones d'intention à projets potentiels : prise en compte d'un taux de chute, d'un taux d'emprise et d'un facteur de production moyen réaliste
 - approche différente selon les filières

Estimation du productible supplémentaire généré par les ZAENR

- Projection indicative réalisée par la DDT :



Biomasse



Biométhane



Éolien

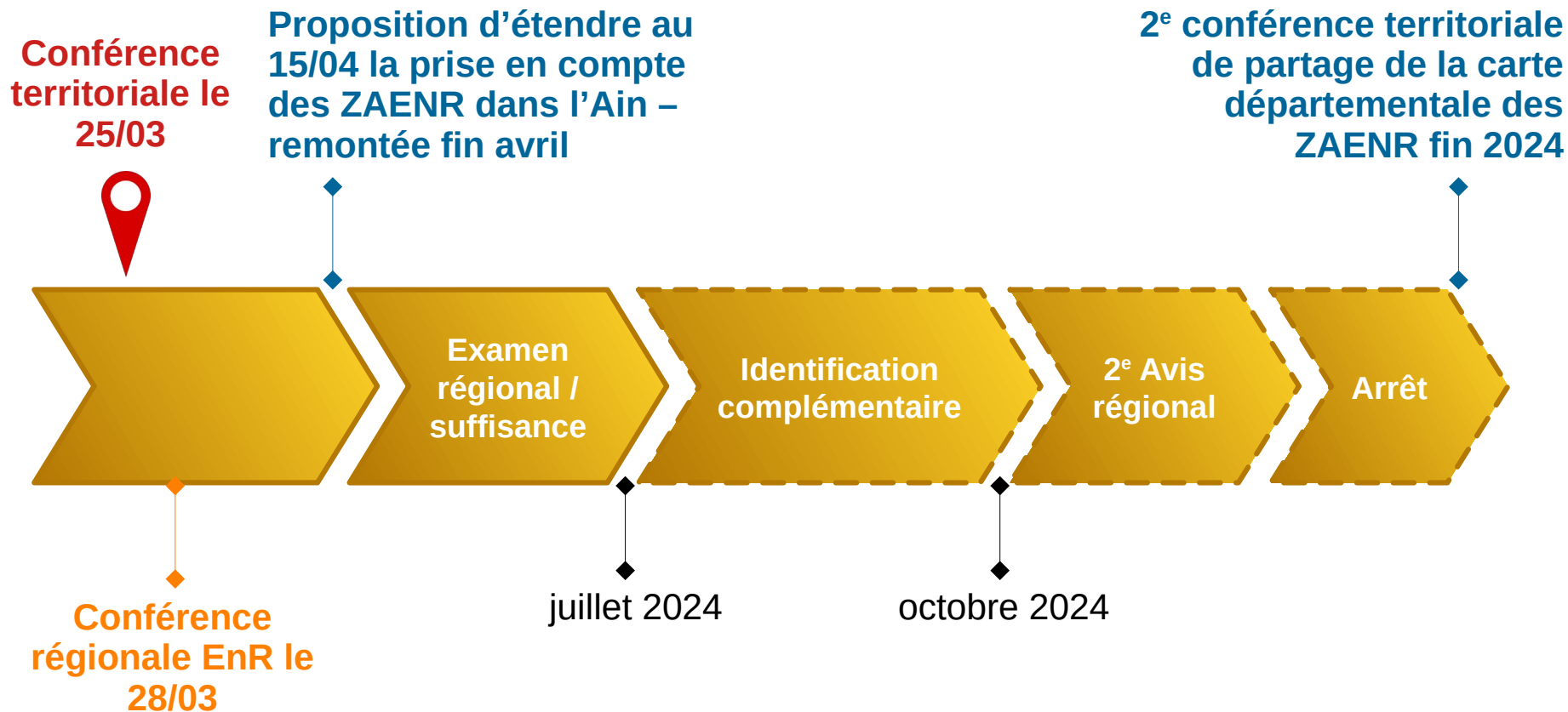


Photovoltaïque

<i>situation 2022 =></i>	<i>1,02 TWh</i>	<i>0,15 TWh</i>	<i>30 MW</i>	<i>151 MW</i>
ZAENR mars 2024 =>	0,02 TWh/an	0,08 TWh/an	0-5 MW	168 MW
cible indic. 2030 =>	1,54 TWh/an	0,92 TWh/an	300 MW	430 MW

Suite de la démarche

Suite de la démarche



Temps d'échange